

COMMUNE DE PUGNY

PROCES VERBAL VALANT COMPTE RENDU

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL N° 42 DU MERCREDI 4 septembre 2024

Présents : Annie Marcelot, Régine Chamot, Hervé Philippe, Nathalie Collet, Olivier Chamot, Gilles Ravache, Marie Chauchaix, Sabine Valot, Bruno Chauchaix, Eric LEBLANC

Excusés : Néant

Absents : Dylan Emonin, Guillaume Norbert, Dundee Valot

Ouverture de séance : 18h05

1) **Nomination d'une secrétaire de séance** : Nathalie Collet

2) **Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal N° 41 du 5 juin 2024** :

Approuvé à l'unanimité

3) **Délibérations**

- **Modification des statuts du syndicat intercommunal d'énergie et de e-communication de l'Ain** :

Par la délibération du Comité Syndical n°DE202406079 en date du 26 juin 2024 approuvant les nouveaux statuts du Syndicat Intercommunal d'Énergie et de e-communication de l'Ain (SIEA) et considérant la nécessité de modifier les statuts du SIEA afin de permettre l'intervention du SIEA en tant que prestataire de services dans des domaines plus étendus que ce que permet la rédaction actuelle de l'article 2.7 des statuts.

Il est proposé au conseil municipal d'approuver la modification des statuts du SIEA afin de permettre la réalisation de prestations de services au bénéfice des communes membres, de collectivités territoriales, d'établissements publics de coopération intercommunale, de syndicats mixtes et plus généralement de toute personne morale extérieure susceptible de pouvoir bénéficier de l'expertise du SIEA.

Cette modification porte sur l'ajout à l'article 2.7 - Mise en commun de moyens et activités accessoires – du paragraphe suivant :

« 2.7.8. : Le SIEA pourra, à la demande d'un membre, d'une collectivité territoriale, d'un établissement public de coopération intercommunale, d'un syndicat mixte et plus généralement de toute personne morale extérieure susceptible de pouvoir bénéficier de son expertise, assurer des prestations de services se rattachant à son objet et ses compétences, dans les conditions de l'article L. 5211-56 du CGCT et sous les réserves cumulatives :

- *Que le bénéficiaire de ladite prestation de service dispose d'un siège social domicilié sur le territoire national français ;*
- *Que cette activité demeure accessoire ;*
- *Que cette activité s'exerce dans le respect de l'application éventuelle des règles de la commande publique.*

Une collectivité territoriale ou un autre établissement public de coopération intercommunale peut confier au SIEA dans le cadre des textes en vigueur, le soin de réaliser en son nom et pour son compte une opération sous mandat liées à ses activités.

La participation financière pour effectuer ces prestations comprendra les frais occasionnés par le service et les frais de structures nécessaires. »

Approuvé à l'unanimité

- **Validation du schéma directeur des infrastructures de recharge électrique (SDIRVE) élaboré par le syndicat intercommunal d'énergie et de e-communication de l'Ain (SIEA) dans le cadre d'une prestation de service.**

par le biais d'une prestation de service, l'élaboration du Schéma Directeur des Infrastructures Recharge pour Véhicules Électriques (SDIRVE) au Syndicat Intercommunal d'énergie et de e-communication de l'Ain (SIEA) ; doit être revue dans son intégralité ; une convention l'approuvant est acceptée, sans réserve ni modifications, le Schéma Directeur des Infrastructures de Recharge pour Véhicules Électriques (SDIRVE) élaboré par le Syndicat Intercommunal d'énergie et de e-communication de l'Ain (SIEA) en tant qu'il répond aux besoins du territoire de la commune de Pougny.

M. Ravache rappelle que le SIEA prendra en charge le raccordement ENEDIS ainsi que la première borne.

Approuvé à l'unanimité

- **Création d'un voie mixte piétons-cycles entre le chemin de l'Elenay et Pougny Gare : Avenant N° 01**
Lors des travaux dudit chemin, la commune a été contrainte de prévoir l'abattage et le dessouchage de deux arbres ainsi que la démolition de 76ml de chaussée supplémentaire. Ces travaux ont fait l'objet de devis, validés par le maître d'œuvre. Ils totalisent la somme de 5632.45€ HT soit 6 758.94€ TTC.
Le montant total des travaux s'en trouve rapporté à 147481.33€ HT, soit +3.97%. L'avenant, inférieur à 5% n'a pas nécessité la convocation d'une commission d'appel d'offres.

Mme Chamot rappelle qu'un devis a été demandé pour une barrière en bois (pour être installée sur le bas du chemin).

Approuvé à l'unanimité

Arrivée de M. Philippe à 18h31

- **Décision modificative N° 02-2024 (Chemin de l'Elenay et agrandissement de l'école)**
Suite à des besoins supplémentaires à l'école (notamment en matériel) et à l'avenant ci-dessus accepté, il convient de virer de l'opération « salle multifonction » la somme de 21800€ au bénéfice de l'opération N° 106 (15000€) et N° 115 (6800€)

Approuvé à l'unanimité

- **Tableau des emplois : Délibération reportée**

- **Bourg Traiteur**

Conformément à la délibération du 15 juin 2021, la commune de Pougny adhère avec les communes voisines, à un marché de fourniture et la livraison de repas en liaison froide dans une perspective de développement durable pour les restaurants scolaires municipaux, les accueils de loisirs, l'IME, et le portage de repas aux administrés.

La commission d'appels d'offres s'est réunie le 5 juillet 2024 et le marché sera attribué du 06/10/2024 au 05/10/2024, renouvelable 3 fois.

Un contrat sera passé avec Bourg Traiteur pour assurer le lien entre le 26/08/24 et le 04/10/24.

Les tarifs des offres de base sont consultables sur la délibération

Approuvé à l'unanimité

4/ Divers :

- **Lettre de soutien à « LEX 2050 ».**

Demande de subvention de 1200,00€ par ladite association pour les années 2024, 2025, 2026 et 2027. Le conseil municipal prend acte de cette demande et accepte à ce jour, uniquement l'année 2024. Le budget primitif prévoit un solde à attribuer à l'article « subvention aux associations de droit privé » supérieur à la somme demandée.

Mme la maire fait la lecture de ladite lettre évoquant le développement de plusieurs études, ainsi que le soutien du développement ferroviaire de la région, la planification des mobilités au niveau local, des communautés d'agglomérations, du pôle métropolitain, du Grand Genève, du département et de la région.

Mme la maire transmettra aux conseillers les documents transmis par l'association.

M Philippe et Mme Chamot aimeraient savoir comment est fixé le montant de cette demande de subvention et quelles communes soutiennent actuellement Lex 2050.

Mme Collet propose donc de délibérer ultérieurement.

- **Suivi des travaux de voirie et des bâtiments, constructions**

M. Ravache présente les travaux en cours et en cours d'achèvement dans la commune.

- **Centres de loisirs : ouverture la première semaine pendant les vacances d'octobre 2024 ;** il s'agira d'une semaine test ; Familles rurales (AFREJ) a envoyé une proposition acceptée par les adjoints lors d'une réunion des adjoints. Une lettre d'information sera envoyée aux parents par AFREJ.

- **Aire de jeux,**

Principe pour réfection de celle de la salle de l'Annaz et création d'une nouvelle aire vers nouvelle salle polyvalente. Gap Jeux : prochaine réunion lundi 9 septembre à 8h15 devant l'école.

- **Avis de la CNR demandant une étude complémentaire pour le pompage de l'eau à l'Etournel :**

Émission de quelques réserves par la CNR concernant l'étude qui seront transmises par écrit au directeur de la Régie des Eaux. Prochain Comité de Pilotage du Martais de l'Etournel le mardi 26 novembre à 14h.

- **Informations diverses :**

Rapport d'activités du Genevois français (à retrouver sur le site de la commune de Pougny) – Box médicale et désert médical : proposition d'implantation d'une box médicale à Farges par Madame la Maire de Farges pour mutualiser une offre sur des communes du Sud gessien. Le conseil émet des réserves sur l'implantation d'une telle box : pas d'aide possible d'un professionnel de santé, présence d'une box à Collonges dans la pharmacie qui pratique le tiers payant, et propose que ce sujet soit abordé lors d'une réunion de toutes les communes du Sud Gessien pour créer un centre de santé mutualisé–

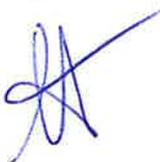
Recensement de la commune à venir prochainement, il faut absolument trouver deux personnes pour passer dans toutes les habitations du village en janvier et février 2025.

- **Agents techniques :**

Le village grossit, le travail pour l'entretien des voiries et bâtiments augmente et nous allons avoir de nouveaux bâtiments. Il va falloir repenser le travail des agents redistribuer entre administratifs et techniques et deux postes semblent s'imposer à la voirie et entretien. Le conseil propose le recrutement d'une personne à temps complet (très technique).

Séance levée à 20h49

La secrétaire, Nathalie Collet



La Maire, Annie MARCELOT



